

FIN D' EXPERIMENTATION DU LOGICIEL PRISME OU PRESQUE!

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 03 mai 2024

Depuis le 15 avril dernier, le logiciel métier PRISME est déployé sur les sites expérimentateurs des SPIP 54, 55, 57, 67, 68 et 88. Dans une lettre ouverte datée du 30 avril et adressée au Directeur de l'Administration Pénitentiaire, l'UFAP UNSa Justice dénonçait les très nombreux disfonctionnements de l'applicatif et demandait la suspension sine die de l'expérimentation. Elle avait renouvelé ses inquiétudes et ses demandes auprès des services de la DAP qui étaient dans l'attente d'un arbitrage du cabinet du Garde des Sceaux.

Finalement, le choix a été fait d'abandonner l'expérimentation de PRISME sur l'ensemble des juridictions et SPIP concernés, à l'exception du ressort du TJ de Thionville. Ainsi, le SPIP MO de Thionville reste le seul service de la DAP qui continuera d'utiliser le nouveau logiciel, tous les autres rebasculant intégralement sur APPI.

Les mesures complémentaires suivantes viendront accompagner cette décision :

- Des **lettres de félicitations nationales** seront adressées à l'ensemble des personnels des SPIP expérimentateurs pour leur engagement et leur résilience ces dernières semaines
- Des **contractuels** seront recrutés et formés en urgence pour aider les personnels des SPIP concernés à revenir à APPI, sans aucune perte de données et pour soutenir la réorganisation des services ;
- Un temps d'échange avec les représentants des SPIP expérimentateurs aura lieu mardi 7 mai en présence de la DISP et de la Sous-Direction Insertion et Probation, suivi d'une rencontre avec les Organisations Syndicales représentatives sur les SPIP concernés

L'UFAP UNSa Justice a donc été entendue sur la nécessité d'arrêter les frais. Elle déplore cependant que le SPIP MO de Thionville ait été sacrifié pour la cause. Elle a demandé que des moyens soient mis en œuvre pour résoudre dans les jours à venir les bugs et les anomalies déjà relevées et que les difficultés à venir soient traitées rapidement.

Concernant les SPIP qui reviennent à APPI, l'UFAP UNSa Justice doute que le renfort de contractuels interviendra à temps pour répondre aux besoins urgents des personnels. De plus, la formation de ces nouveaux agents ne doit pas reposer sur les collègues des SPIP qui auront déjà suffisamment à faire pour reprendre dans APPI tout ce qui a été fait sur PRISME (ou ailleurs) depuis le 15 avril. Le DPIPPR de la DISP de Strasbourg doit être mobilisé à 100% pour former les nouvelles recrues. De leur côté, les DFPIP doivent mettre en œuvre des organisations de service exceptionnelles visant à réduire drastiquement la charge de travail tant que les choses ne seront pas revenues à la normale.

L'UFAP UNSa Justice a également demandé que des temps d'échange réguliers soient organisés avec les organisations syndicales locales, régionales et nationales. La DAP reconnaît le besoin d'une meilleure information de tous les acteurs, une meilleure coopération entre la DAP et la DSJ et de reconstruire un calendrier de déploiement progressif.



L'UFAP UNSa Justice souhaite bon courage à tous les personnels des SPIP 54, 55, 57, 67, 68 et 88 pour les semaines à venir. Elle prêtera une attention particulière sur les conditions de la poursuite de l'expérimentation au SPIP de Thionville, dont les personnels ne doivent pas supporter plus longtemps une telle dégradation de leurs conditions de travail. Si les anomalies relevées ne sont pas résolues dans les jours à venir, elle utilisera tous les moyens à sa disposition pour faire cesser totalement l'expérimentation.

Les représentants locaux, régionaux et nationaux de l'UFAP UNSa Justice se tiennent à la disposition de tous les personnels des SPIP du Grand-Est pour toute question et tout besoin.

Le secrétaire national pour les SPIP,

Simon-Pierre LAGOUCHE

